

Première conférence d'action sociale de la commission sociale de l'ADIJ

Autor(en): **Savoye, Frédéric / Rais, Georges / Nusbaumer, Gabriel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **45 (1974)**

Heft 8

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824748>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Première conférence d'action sociale de la commission sociale de l'ADIJ

Saignelégier, le 21 mai 1974

La commission sociale de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ), en collaboration avec la Direction cantonale des œuvres sociales (DOS), a organisé sa première conférence d'action sociale le 21 mai 1974, à Saignelégier. Cette conférence, qui s'adressait à tous les travailleurs sociaux du Jura, a réuni quelque quatre-vingt personnes. On a noté avec satisfaction la présence des préfets des six districts francophones du Jura, d'une délégation de la Direction cantonale des œuvres sociales et de nombreuses personnalités.

La journée s'est déroulée sur deux tableaux. Dans un premier temps, la commission sociale de l'ADIJ, son secrétariat général d'enquêtes et ses groupes de travail se sont présentés. Puis, en second lieu, des groupes de discussion ont été formés sur la base des centres d'intérêt suivants : problèmes sociaux relatifs à l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte et au troisième âge ; planification sociale dans le Jura ; information du public en matière d'action sociale. En fin de journée, la synthèse des discussions de chaque groupe a été transmise à tous les participants par un rapporteur.

Cette première conférence d'action sociale avait pour objectif d'informer les participants et d'obtenir des travailleurs sociaux des indications sur la situation actuelle de leur travail et des besoins des populations du Jura. Il s'agissait, en particulier, de rendre compte aux travailleurs sociaux de la suite donnée à leurs propositions de 1970 concernant la nouvelle structure de la commission sociale, le secrétariat permanent et les études entreprises.

Selon la volonté des organisateurs, aucune décision n'a été prise ce jour-là.

Le présent compte rendu retrace la conférence d'action sociale en se référant à son déroulement chronologique.

Ouverture de la conférence

par M. Frédéric Savoye, président central de l'ADIJ

En vous souhaitant à toutes et à tous la plus cordiale bienvenue au chef-lieu des Franches-Montagnes, permettez-moi de saluer tout particulièrement :

M. le président de la commission sociale de l'ADIJ ; M. le secrétaire d'enquêtes de la commission sociale ; M. le pasteur H. Tschanz, inspecteur de la DOS ; M. J. Juillard, inspecteur de la DOS ; M^{lle} L. Kissling, adjointe de la DOS ; M. E. Bourquin, représentant de l'Office cantonal du patronage ; MM. les préfets

J. Jobé, M. Houlmann, R. Macquat, H. Parrat, Ch. Wilhelm ; MM. Biétry et Lachat, députés ; M^{lle} M.-Th. Fleury, représentante de la commune de Saignelégier ; MM. les représentants de la presse, et maintenant, en ouvrant cette journée d'information, je me permets de formuler un premier vœu : puisse la richesse des contacts interpersonnels et interservices favoriser l'harmonie et la collaboration entre les travailleurs sociaux et les services pour lesquels ils œuvrent !

Je remercie et félicite les initiateurs de cette journée, M. Rais, président de la commission sociale de l'ADIJ et sa commission, ainsi que M. Nusbaumer, son secrétaire d'enquêtes.

Je remercie toutes les bonnes volontés qui ont collaboré à la mise sur pied de cette première conférence d'action sociale à Saignelégier, chef-lieu que nous avons choisi en raison de sa situation paisible et hors des « chemins battus » ! Vous allez, au cours de cette journée d'information, de prise de contact mais aussi de collaboration sociale, traiter, en plus de quelques sujets administratifs et d'organisation, des problèmes sociaux essentiels de la vie actuelle : l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte, le troisième âge !

Oserais-je vous demander, Mesdames et Messieurs, de placer cette journée ainsi que le travail de vos groupes de discussion sous ce thème : **La principale leçon que la vie nous donne, c'est qu'on n'aime jamais assez.** En ce monde d'aujourd'hui où l'homme est constamment menacé d'anéantissement par les puissances cosmiques, techniques ou sociales, une chose importe par dessus tout, et spécialement dans les domaines sociaux qui nous préoccupent : retrouver les raisons profondes de vivre, réinventer une nouvelle notion de l'humain. Ce « vide du cœur » dont souffrent beau-

coup de nos contemporains, il faut le combler, non seulement en défendant l'esprit contre ceux qui voudraient le corrompre, non seulement en maintenant l'âme libre contre ceux qui voudraient l'asservir, mais aussi en s'efforçant de promouvoir un ordre où, selon le mot de Pascal, « il n'y a de richesse que l'homme », un ordre où, comme l'a dit Vinet, « le renouvellement de toute chose doit venir du renouvellement des cœurs ». Et ne remettez pas à plus tard le témoignage **de bonté, l'action ou le geste qui apportera** un peu de soulagement voire de bonheur aux déshérités, **geste ou action** que vous étiez **enclins à donner**. Il arrivera peut-être un jour où vous regretterez amèrement ce que vous aviez négligé d'accomplir pour témoigner à autrui une sympathie humaine. Les meilleures forces de l'homme dépérissent s'il n'aime et n'aide pas ses frères qui sont parmi les déshérités.

La grande vérité, c'est qu'on ne s'aime jamais assez les uns les autres ! « L'amour, a dit Saint-Exupéry, une fois qu'il a germé, pousse des racines qui n'en finissent plus de croître ». C'est le second vœu que je formule à l'occasion de notre journée d'information d'aujourd'hui, puissent les racines de nos actions ne plus finir de croître au sein de nos populations.

Présentation de la commission sociale de l'ADIJ

par M. Georges Rais, président

La commission sociale de l'ADIJ a été créée le 3 février 1944.

L'article 2 de son règlement définit son mandat : « Coordonner l'activité sociale dans les districts jurassiens, collaborer à la création de nouvelles institutions, travailler au développement d'institutions existantes, informer... »

En 1961, l'Association jurassienne des travailleurs sociaux mène une enquête

parmi ses membres et constate :

- un chevauchement des services ;
- une perte d'efficacité dans la coordination ;
- l'absence d'une planification.

La création d'un office social jurassien reste à l'état d'avant-projet.

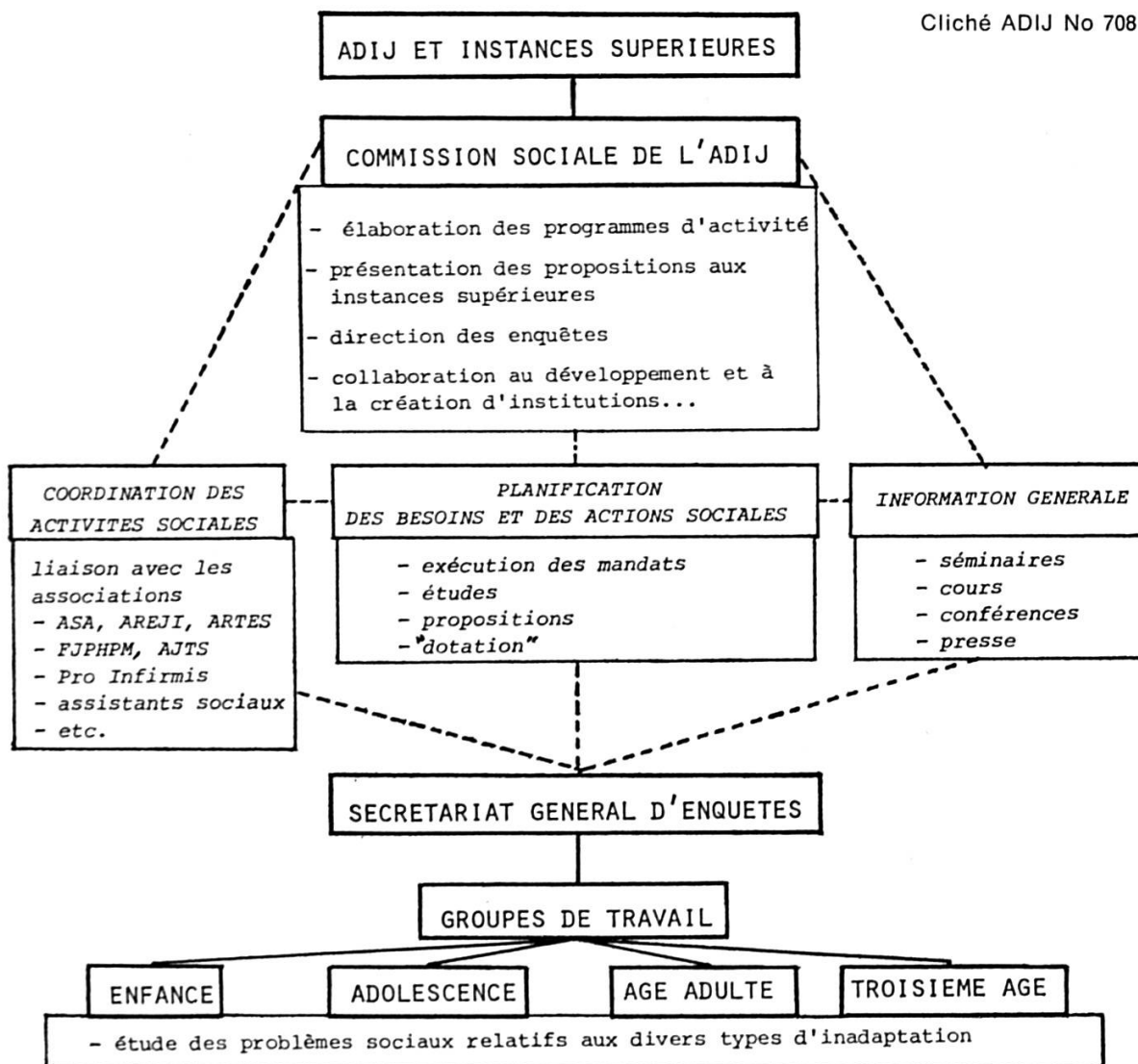
En 1968, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) demande aux cantons de

mettre sur pied des commissions cantonales de planification et de coordination. La Direction cantonale des œuvres sociales confère ce mandat officiel à la commission sociale de l'ADIJ, renonçant ainsi à la création d'une commission parallèle. Précisons que ce mandat, à l'origine, s'appliquait essentiellement aux problèmes de l'assurance invalidité. La commission sociale constate alors qu'elle n'a pas les moyens, en disponibilité de ses membres, pour remplir un tel mandat.

Le 1^{er} juin 1970, le président de la commission sociale, feu M. le préfet Willy Sunier, convoquait une assemblée des services sociaux jurassiens pour discuter du degré d'urgence et de priorité des problèmes à traiter. A cette occasion il fut question :

- de l'obligation d'établir un inventaire des besoins ;
- de choisir un ordre de priorité ;
- d'entreprendre un travail d'enquête global ;

Organigramme de la structure et des activités de la Commission sociale de l'ADIJ



— de planifier et de coordonner les activités sociales dans le Jura.

L'ordre d'urgence laissait apparaître la nécessité d'entreprendre simultanément des études de planification, de coordination et d'équipement.

A l'issue de cette assemblée, les travailleurs sociaux demandaient à la commission sociale de l'ADIJ :

— d'étudier une nouvelle structure permettant de traiter l'ensemble du mandat ;

— de créer un secrétariat général d'enquêtes, permanent.

J'assume la présidence de la commission sociale dès août 1970.

En décembre 1970, le projet de nouvelle structure est agréé par l'ADIJ, puis par la DOS.

L'organigramme de la page précédente donne une vue d'ensemble de la structure de la commission sociale de l'ADIJ, ses relations avec les instances supérieures et son secrétariat d'enquêtes, le rôle qu'elle entend jouer, etc.

Les fonctions de la commission sociale sont les suivantes :

1. création et développement d'institutions ;
2. planification ;
3. coordination ;
4. information.

Le secrétariat d'enquêtes joue le rôle d'agent exécutif des tâches confiées à la commission sociale. Il est aidé en cela par les groupes de travail créés dans chaque secteur d'activité sociale (enfance, adolescence, âge adulte et troisième âge) et pour chaque type d'inadaptation (handicapés physiques et mentaux, cas sociaux et caractériels...). « Le secrétariat général d'enquêtes devra prouver, à brève échéance, son indispensabilité pour devenir l'embryon d'un **Office de planification sociale pour le Jura** ».

Le 1^{er} août 1973, M. Gabriel Nusbaumer, de Pleigne, licencié en sociologie, était nommé secrétaire d'enquêtes permanent.

Présentation du secrétariat général d'enquêtes et des groupes de travail de la commission sociale de l'ADIJ

par M. Gabriel Nusbaumer, secrétaire d'enquêtes

1. Secrétariat général d'enquêtes

1.1. Statut

Le secrétariat d'enquêtes est à la disposition de la commission sociale de l'ADIJ et est intégré au secrétariat général de cette dernière à Moutier.

Le secrétaire d'enquêtes est administrativement subordonné à la Direction cantonale des œuvres sociales (DOS). Il travaille pour la commission sociale de l'ADIJ.

Si mon statut est celui du personnel de

l'Etat, on peut dire que je suis détaché de la Direction cantonale des œuvres sociales dans la mesure où mes relations de travail se cantonnent à la commission sociale. La Direction de l'ADIJ assume la liaison entre la Direction cantonale des œuvres sociales et notre commission. Mon statut est provisoire et il le sera jusqu'au 31 décembre 1975. A cette date, deux possibilités se présentent :

- a) la reconduction du statut actuel pour un temps limité à définir avec la DOS ;
- b) la définition d'un nouveau statut du secrétariat d'enquêtes au sein d'un office de planification sociale jurassien à mettre sur pied.

Afin d'explicitier les choses, je vous dirai que je ne reçois aucun ordre direct de la DOS. Mes occupations sont entièrement déterminées par la commission sociale de l'ADIJ et ses groupes d'étude.

1.2. Rôle

Le rôle actuel du secrétaire général d'enquêtes est en relation immédiate avec les mandats confiés à la commission sociale de l'ADIJ par la DOS. Le premier mandat date de 1968 et concerne les enfants handicapés mentaux, le second a trait à l'enfance et à l'adolescence inadaptées sociales, un troisième concerne la formation du personnel éducatif, un quatrième requiert l'étude des normes d'équipement pour les maisons d'enfants et d'adolescents. Il s'agit de remplir ces mandats en pratiquant les enquêtes et recherches nécessaires — d'où le nom de secrétariat d'enquêtes — en élaborant les rapports et en formulant les propositions découlant des études.

Mon rôle déborde toutefois l'exécution des mandats précités par le fait même que j'ai à prouver, à démontrer l'indispensabilité de la fonction que j'occupe et à inscrire mon travail dans la perspective d'un office de planification sociale pour le Jura.

Ce débordement se manifeste par l'organisation de conférences à l'exemple de celle à laquelle vous assistez ; par la diffusion d'informations, par la rédaction d'une « chronique sociale » dans le bulletin de l'ADIJ « Les Intérêts du Jura », cette dernière sera inaugurée le mois prochain, par la prise de contacts avec les groupes de travail œuvrant à titre privé, j'ai nommé le groupe d'étude pour l'implantation d'un service social dans le district de Delémont, ou celui ayant

trait à la création d'un centre de puériculture en Ajoie. Le rôle du secrétaire d'enquêtes est en outre de maintenir les relations avec les différentes associations de travailleurs sociaux ou de personnes s'occupant d'action sociale.

Le cahier des charges prévoit également la participation à des colloques, séminaires ou cours traitant des problèmes sociaux ainsi que la consultation de spécialistes.

Il apparaît ainsi que les domaines touchés par le secrétariat d'enquêtes sont nombreux et divers. Ils peuvent encore se diversifier comme nous allons le voir dans un instant.

1.3. Activités

Mon activité transparaît déjà dans ce que je viens de vous dire. Il convient maintenant d'en donner quelques détails. Le gros de mon activité se concentre sur les groupes de travail. Il s'agit d'organiser les séances avec les présidents de groupe, de préparer les documents de base, à savoir les résultats d'enquêtes, les comptes rendus d'ouvrages, les entretiens avec tel ou tel service social concerné par le mandat du groupe. etc. La rédaction des procès-verbaux, la mise au point des propositions et l'élaboration des rapports m'incombent également.

J'ai encore pour tâche d'assurer la liaison entre les différents groupes et la coordination de leurs travaux.

J'assume le secrétariat de la commission sociale et toutes les tâches administratives découlant du cahier des charges.

1.4. Moyens

Les moyens matériels dont dispose notre secrétariat sont ceux du secrétariat général de l'ADIJ qui nous offre la possibilité d'utiliser son parc de machines (machines à écrire, à photocopier, duplicateur, etc.). Un budget de fonctionnement pour l'année 1974 a été accepté par la D.O.S.

Il nous manque toutefois une aide de bureau.

2. Les groupes de travail de la commission sociale

Afin de mener à bien ses mandats, la commission sociale de l'ADIJ a institué ou mettra en place des groupes de travail dans chaque secteur d'activité sociale (enfance, adolescence, âge adulte, troisième âge) et pour chaque type d'inadaptation (handicapés physiques, handicapés mentaux, cas sociaux, caractériels, etc.).

2.1. La sous-commission de planification des ateliers protégés pour oligophrènes dans le Jura, sous la présidence de M. Dr Fehr, directeur de la Clinique psychiatrique de Bellelay, a élaboré un rapport dans lequel elle propose la création de quatre ateliers protégés ou d'occupation répartis sur tout le Jura. Elle demande également à ce que les classes OP (orientation professionnelle) pour handicapés mentaux scolarisables soient développées. Ce rapport a été transmis à la Direction cantonale des œuvres sociales, en mai 1973, qui l'a accepté dans son intégralité.

2.2. La commission de coordination pour la formation des débiles mentaux pratiquement éducatibles, présidée par M. le pasteur Nussbaum, de Courrendlin, a travaillé sur la base d'une enquête effectuée par M. Berger, assistant social à Pro Infirmis Delémont. Elle a présenté un premier rapport intermédiaire en novembre 1972, un second vient d'être transmis à la DOS. Ce dernier propose la création d'institutions régionales, des externats de préférence, pour débiles pratiquement éducatibles, ainsi qu'un centre jurassien, un internat, comportant une section pour débiles profonds. Un service éducatif itinérant propre au Jura est également proposé dans ce rapport.

2.3. Le groupe de travail pour le recrutement et la formation du personnel éducatif, dont le président est M. Petitjean, directeur du home d'enfants de Courtelary, s'est attaché à la constitution d'un dossier d'informations ayant

trait aux possibilités de formation d'éducateurs en Suisse romande. Il constate que le Jura connaît d'importants problèmes dans les domaines de la **qualification** du personnel éducatif, de la **formation** des éducateurs qui doivent soit

- quitter leur lieu de travail périodiquement pour suivre une formation en emploi dans une école de Suisse romande, soit Fribourg ou Lausanne, ou encore Genève, ou
- aller se former dans l'une de ces écoles et risquer de s'établir dans les localités proches de leur lieu de formation. La distance géographique, dans les deux cas, crée des difficultés et aux intéressés et aux institutions ou services qui les emploient.

Ce groupe de travail cherche à connaître les **besoins en personnel** des institutions et les **besoins propres aux éducateurs** (équipement, horaire, perfectionnement, formation continue, etc.).

Actuellement, on élabore un rapport qui proposera une formule permettant la formation des éducateurs dans le Jura, à savoir la formation coopérative permanente.

2.4. Le groupe de travail chargé de la planification des institutions en faveur des inadaptés sociaux et caractériels, présidé par Me Girardin, président du Tribunal des mineurs du Jura, s'est vu dans l'obligation, en raison des problèmes spécifiques inhérents à son objet, de se scinder en deux.

2.4.1. Un groupe prend en charge les problèmes sociaux relatifs à l'enfance. Un premier projet présente un inventaire de toutes les institutions et services intervenant dans les cas d'inadaptation, détecte les besoins et émet des propositions. Ce rapport attend d'être intégré aux résultats de l'étude du second groupe qui traite

2.4.2. des adolescents inadaptés. En raison des changements de conception

intervenues dans les mesures prises par les autorités judiciaires à l'encontre des enfants et des adolescents délinquants, conception axée vers la rééducation et la prévention, il devient nécessaire et urgent d'assurer l'infrastructure éducative et préventive nécessaire à l'application des mesures prises. Ceci notamment par la mise sur pied de foyers de semi-liberté, de centres d'accueil et d'observation, ainsi que des formes d'occupation des loisirs des enfants et des adolescents.

3. Prospective

3.1. Le champ des problèmes sociaux et les réalisations pratiques

Il apparaît que les travaux entrepris par les groupes dont je viens de parler,

- d'une part, ne recouvrent pas totalement le champ des problèmes sociaux,
- d'autre part, restent dans le cadre des conceptions directrices de la planification des institutions et services sociaux.

Il conviendra donc, dans l'orientation générale à donner aux activités de la commission sociale, de combler les vides quant au champ social, notamment par l'instauration de groupes s'occupant des questions relatives au troisième âge et à l'âge adulte.

Il ne suffit pas de planifier sur le papier, et les rapports, mentionnés tout au long de cette présentation, doivent déboucher sur des réalisations pratiques. Le mode d'intervention de la commission sociale et de ses organes dans ce domaine demande à être précisé. Elle a un rôle à jouer dans ces réalisations pratiques.

3.2. Le secrétariat d'enquêtes devra, à brève échéance, élargir le domaine de ses préoccupations au-delà des seuls problèmes d'inadaptation : la pathologie sociale ne constitue pas l'unique problème social. Quantité d'autres aspects

2.5. Groupe d'étude des normes d'équipement des maisons d'enfants et d'adolescents.

Sur proposition de l'Association romande des travailleurs de l'éducation spécialisée (ARTES), section jurassienne, la commission sociale de l'ADIJ, en accord avec la DOS vient de créer un groupe de travail qui sera chargé de donner les normes d'équipement en personnel et en matériel applicables aux différentes maisons du Jura.

de la vie en société, à des degrés divers il est vrai, méritent notre attention. Je pense en particulier,

- à la planification familiale et à l'éducation sexuelle, ainsi qu'au service de consultations conjugales ;
- aux problèmes résultant du travail industriel et agricole (intégration des travailleurs étrangers, accidents de travail, recyclage, etc.) ;
- à la sécurité sociale ;
- à la définition d'une politique sociale.

Les aspects que je viens de citer ont tous des incidences sur l'inadaptation sociale qu'elle qu'en soit sa forme. La planification familiale, par exemple, est un moyen préventif de la délinquance et de la débilité. On sait en effet que le taux de débilité augmente en fonction du rang des naissances et que la délinquance est en rapport avec les difficultés conjugales et familiales.

3.3. La planification et la coordination

Un embryon d'office de planification sociale avons-nous dit en parlant du secrétariat d'enquêtes, mais qu'est-ce que la planification sociale ?

3.3.1. La planification sociale

Le mot « planification » nous vient de l'économie et par analogie avec elle, nous pouvons donner la définition sui-

vante de la planification sociale. **Planifier**, c'est d'abord **se donner des objectifs**, par exemple : l'intégration socio-économique des handicapés physiques, le développement des services médico-sociaux ambulatoires, la création d'institutions spécifiques ou la généralisation d'offices de planification familiale. Ces objectifs découlent d'une politique sociale qui vise certains buts, par exemple : « tarir les sources de l'indigence, des maladies et infirmités évitables, élever les niveaux de vie, parer aux grands risques de la vie », et établit un ordre d'urgence.

Planifier, c'est ensuite **faire intervenir des moyens**, moyens dont l'organe planificateur dispose ou entend disposer, pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé (moyens = services et institutions sociales). La planification sociale est une programmation générale des activités sociales dans le but de couvrir l'ensemble des besoins éprouvés par une population donnée, ceci en assurant la cohérence des différentes interventions.

Actuellement, la commission sociale de l'ADIJ pratique une planification sectorielle au niveau des besoins ressentis dans le Jura (voir le travail des groupes d'étude). Elle en est à la définition des objectifs. Les moyens pour les atteindre

lui font encore défaut, entendu qu'ils sont du ressort de l'Etat. Cependant, son ambition est d'atteindre une planification générale à l'échelle de la région jurassienne.

3.3.2. La coordination des activités sociales

« La coordination est harmonie d'efforts pour mieux atteindre un but commun » (Idelette Bernel).

La coordination permet l'économie des moyens de la planification. Coordonner les actions sociales suppose, dans un système de planification indicative, c'est-à-dire non autoritaire, l'**adhésion des agents sociaux** (services, institutions, travailleurs sociaux) aux objectifs de la planification. Sans cette adhésion, sans cette démarche volontaire, la coordination est boîteuse, car elle n'atteint pas son but qui est, je le répète, harmonisation et économie des efforts.

C'est l'Etat qui joue le rôle d'agent coordinateur, car c'est lui qui en possède les moyens, notamment en raison du fait qu'il peut faire usage de certaines contraintes.

La planification et la coordination sont deux éléments indispensables à la pratique d'une véritable politique sociale globale.

Synthèses des groupes de discussion

Groupe : Enfance

Nous avons séparé cet âge en

- petite enfance jusqu'à 4 ans ;
- âge préscolaire de 4 à 7 ans ;
- âge scolaire de 7 à 12 ans environ.

Petite enfance

Au niveau des enfants jusqu'à 4 ans, on constate un manque d'information sur plusieurs points. Il existe un manque d'information chez les parents au sujet de la contraception, ce qui amène souvent des naissances ou des enfants assez peu souhaités. Un manque d'in-

formation existe aussi quant à l'importance du rôle de la famille. Dans certains milieux, on ne voit pas assez les conséquences de l'absence de la mère. Un autre problème est le placement de l'enfant, lorsque la mère travaille, chez une dame qui prend quatre ou cinq enfants en charge : elle les garde dans sa cuisine ou dans des locaux souvent inadaptés et n'a pas toujours la possibilité de s'en occuper convenablement.

Nous avons vu que les problèmes de la petite enfance avaient des répercussions profondes sur toute la vie de l'enfant.

Moyens

En ce qui concerne les moyens proposés, on a parlé de la planification familiale et de l'école des parents qui pourraient remédier au manque d'information. Il serait également très important — et cela est valable pour tous les âges — d'appuyer la formation au rôle de futurs parents en fin de scolarité ou à l'école ménagère. En ce qui touche aux garderies d'enfants privées non institutionnelles (dans un ménage particulier), garderies moins onéreuses que les garderies officielles, on a pensé pouvoir poser la question à l'Office des mineurs pour savoir si l'on ne pourrait pas établir une surveillance afin que certaines normes soient respectées. Comme moyen, il convient de citer le service de puériculture dans les villes. Il faudrait renforcer les crèches existantes surtout dans les petites localités. Il semblerait qu'en ville les crèches soient suffisantes et bien structurées.

Age préscolaire

Pour les enfants de 4 à 7 ans, les problèmes se situent, semble-t-il, de nouveau sur le plan de l'occupation des enfants qui, à cet âge-là, sont moins facilement placés dans une crèche ou chez un particulier. Ces enfants sont livrés à eux-mêmes et de ce fait exposés à davantage de risques. Un des problèmes est la quasi-inexistence de garderies pour cet âge. Pour les enfants de 4 à 6 ans il n'y a que très peu de choses et une solution consisterait en la création de clubs d'enfants ou de garderies à caractère créatif dans les quartiers d'une ville et dans les localités. Il est également nécessaire de promou-

Groupe : Adolescence

Notre groupe a suivi le schéma qui nous avait été donné, en établissant tout d'abord une liste de besoins. Je ne la donnerai pas de façon exhaustive, elle est trop longue, mais je prendrai les principaux.

voir l'information des parents quant à leur rôle et à l'importance de la famille.

Age scolaire

Pour les enfants de 7 à 12 ans, les problèmes se trouvent, comme pour les autres âges de la vie de l'enfant, au niveau de l'occupation après le temps scolaire. On a assez peu abordé les problèmes scolaires, ce qui aurait élargi notre sujet. Les parents attendent que l'on prenne les choses en charge pour eux. Il faudrait amener les parents à prendre en charge leurs enfants inoccupés une grande partie de la journée. Nous avons vu également plusieurs moyens pour apprendre aux enfants à se prendre en charge et à s'organiser eux-mêmes. On pourrait essayer de réactiver ou de moderniser les mouvements de jeunesse existants. Comment ? Eventuellement en formant les responsables ou alors en créant d'autres solutions au niveau du quartier. On a parlé d'une animation de quartier qui pourrait se faire dans le centre scolaire et qui pourrait être quelque chose de très global, qui permettrait de réduire le fossé existant entre l'école et la vie, l'animation se faisant dans les mêmes locaux que le travail scolaire. Il existe un besoin assez important de postes d'animateurs et, ceci étant plus idéaliste, de trouver des gens acceptant de s'occuper des enfants. Il y a quelques années, au niveau des mouvements scouts, Ames vaillantes, il y avait beaucoup de bénévolat, il semble que maintenant les gens s'engagent un peu moins. Dans le système du bénévolat, on n'a pas toujours la formation voulue pour organiser des ateliers d'animation.

Besoins

Un des premiers besoins ressentis a été la continuation du traitement des adolescents, en particulier après un placement en institution. De manière égale

aussi, même s'il s'agit d'une première prise en charge d'inadaptés sociaux adolescents, on se sent assez démunis. On déplore, par exemple, auprès des services d'orientation professionnelle qui n'interviennent qu'à un moment donné, dans une période assez limitée dans le temps, la possibilité d'une continuité dans le sens d'une collaboration avec d'autres services sociaux ou d'autres travailleurs sociaux. Le problème de post cure a été mis en évidence avec l'action possible aussi bien sur les adolescents que sur la famille.

Investissement financier dans le domaine social

Enfin on a parlé aussi, et ceci les responsables des communes l'ont relevé, du problème posé par l'investissement financier dans le domaine social. On n'a pas encore réalisé que ce domaine-là pourrait être prioritaire. Les autorités communales se sentent mal équipées à tous points de vue. On souhaite aussi une meilleure collaboration entre les services sociaux en particulier l'orientation professionnelle et les enseignants. Cette collaboration avec les écoles et les enseignants devrait permettre une prévention primaire, à savoir permettre la présence du travailleur social le plus tôt possible.

L'information

Enfin on a souligné le problème de l'information. L'information fait défaut pratiquement à tous les niveaux et à la population en général. Lorsqu'on parle

Groupe : Age adulte

Notre groupe a examiné les problèmes posés aux travailleurs sociaux par les personnes d'âge adulte. Nous en avons recensé six qui nécessitent sans tarder des solutions, car nous avons remarqué que, du point de vue social, on s'occupe plus des autres catégories de la population que des adultes.

d'information, on voit une information qui doit déboucher sur une prise en charge financière, donc pas simplement une information qu'on lit et qu'on met gentiment de côté, mais une prise de conscience.

Si l'on se résume, il est nécessaire de développer l'information de la population sur le rôle du travailleur social, l'information auprès des corps professionnels tels que les enseignants, mais aussi les milieux de l'industrie pour que les inadaptés puissent trouver leur place dans l'industrie, l'information, enfin, entre travailleurs sociaux.

Planification

En ce qui concerne la planification, on a constaté qu'il existe malgré tout certains chevauchements et on a considéré comme essentiel que chaque service social commence par redéfinir très scrupuleusement ses buts. On a aussi parlé du problème du développement de ce qui existe ou multiplier ce qui existe et le groupe s'est plutôt prononcé en faveur du développement de ce qui existe. Une fois le cahier des charges de chaque institution défini, il y aurait lieu de réunir les gens, les services où il y a un chevauchement qui est constaté afin que cette question soit discutée. Quant au problème de savoir s'il doit y avoir adhésion ou contrainte, dans l'application du plan, on a admis que l'on devrait pouvoir arriver à une adhésion, quitte à ce qu'il y ait un organisme qui serve d'arbitre lors de ces réunions, de façon à garder la contrainte comme ultime ressort.

Recyclage

Le premier problème mentionné est celui du recyclage. Beaucoup d'hommes ne peuvent plus exercer, à un moment donné de leur vie, leur profession et cela dépend de plusieurs motifs, du genre de travail, pénible, harassant ou soumis à un rythme difficile à supporter;

par exemple dans l'horlogerie, l'agriculture, le bâtiment. Cela dépend aussi de la conjoncture changeante, de la mouvance de l'industrie qui exige également des reconversions. Puis il y a aussi l'âge, la diminution des forces due à l'âge. Tout cela mène au même résultat : un homme doit changer de travail et il n'est pas pour autant invalide. Qui va l'aider à ce moment difficile ? Si l'on regarde les moyens que l'on a, il n'y a pratiquement rien ; les syndicats aident parfois leurs propres membres, mais il n'y a, dans le fond, rien pour l'ensemble des travailleurs. Il faudrait donc un office de réintégration professionnelle, qui soit aussi un office d'orientation et qui double l'AI, mais pour les gens qui ne sont pas invalides réellement. Un problème reste cependant : comment sensibiliser les employeurs qui eux jugent selon des critères de rentabilité et bien souvent seulement à la lumière de ces critères.

Office social du travail

Cet organisme devrait être une sorte d'office social du travail. On n'aurait pas besoin de créer de nouveaux postes de fonctionnaires. Il semble même qu'un regroupement des syndicats pourrait s'en charger.

Cas sociaux et alcooliques

Un deuxième problème soulevé touche les cas sociaux et les alcooliques en particulier. L'internement administratif n'étant plus aussi fréquent qu'autrefois et la mentalité répressive ayant évolué, nous avons besoin aujourd'hui de foyers de soutien, de foyers éducatifs et chaleureux pour les alcooliques qui, autrefois, étaient tout simplement internés. Nous devons éviter de mettre, par exemple, au « Prés-aux-Bœufs », à Sonvilier, toutes les personnes pouvant encore bénéficier d'un foyer adéquat tout en travaillant à l'extérieur. Mais justement il manque de ces foyers. Il s'agit donc de créer de petits foyers, de un à deux couples d'éducateurs s'occupant de dix à quinze personnes. Ces couples d'édu-

cateurs auraient pour tâche de créer un milieu dans lequel les alcooliques pourraient se retrouver en famille après leur travail. Ils auraient à cœur l'animation du groupe et une attention particulière aux soins médicaux que doivent encore prendre leurs pensionnaires. Il ne semble pas qu'il soit nécessaire de créer de nouveaux bâtiments, il suffirait de découvrir des bâtiments qui existent déjà et qui pourraient devenir inemployés.

Foyers de semi-liberté pour malades et handicapés mentaux

Troisième point : nous avons relevé aussi la nécessité de foyers de semi-liberté pour malades mentaux adultes et pour handicapés mentaux. On remarque que la famille est trop fragile pour y insérer un malade mental actuellement, comme foyer d'accueil. C'est trop difficile pour un couple, pour un foyer actuellement de recevoir un handicapé ou un malade mental. Il faudrait donc des foyers de semi-liberté, avec couple d'éducateurs.

Foyers pour jeunes adultes inadaptés

Un quatrième point : il manque également des foyers pour jeunes adultes inadaptés qui ont besoin d'un milieu accueillant dans une période difficile.

Conseils conjugaux

Nous avons remarqué, en cinquième point, que, du point de vue de la famille, très peu de choses sont faites en matière de conseils conjugaux et il y a là certainement aussi tout un domaine à promouvoir.

A la campagne et dans les villages

Et finalement les services sociaux des villes ne peuvent pas assumer tout ce qui devrait être fait dans les campagnes et dans les villages. Il semble donc que des services sociaux intercommunaux ou de district seraient nécessaires.

Coordination : vœu

Nous avons encore émis un vœu à propos de la coordination. Un vœu pour une plus grande coordination entre les

services sociaux et les caisses de compensation. En particulier dans les cas où les services sociaux subventionnent des personnes dans l'attente de l'attribution d'une rente AI.

Il serait aussi nécessaire d'avoir une coordination en vue de réfréner les injus-

tes et nous pensions en particulier aux personnes qui frappent à toutes les portes des services sociaux et qui s'en sortent élégamment en tirant ici ou là quelque chose. Il faudrait donc une plus grande coordination entre les services pour que cela ne soit plus possible.

Groupe : Troisième âge

Notre groupe était représentatif des secteurs suivants : il y avait deux directrices de home, deux représentantes des aides familiales, une infirmière, cinq travailleurs sociaux, secrétaires et assistants sociaux et enfin deux représentants des autorités.

Problèmes posés

Une première constatation s'impose : les problèmes sont essentiellement d'ordre collectif ou d'ordre communautaire. Nous avons néanmoins mis les problèmes posés dans deux catégories.

Problèmes essentiellement individuels

Tout d'abord les problèmes essentiellement individuels : nous avons relevé l'insuffisance de certaines rentes AVS et l'absence d'une possibilité de caisse maladie pour beaucoup de personnes âgées.

Problèmes collectifs

Tous les autres problèmes abordés apparaissent comme étant essentiellement des problèmes d'ordre collectif. Je les énumère dans l'ordre où ils ont été soulevés : tout d'abord on constate un manque de places dans les homes, on constate également un manque d'établissements pour malades chroniques ou de sections de gériatrie dans les hôpitaux. Nous avons également évoqué le problème du logement en général pour les personnes âgées. Nous avons parlé de la préparation à la retraite et au vieillissement. Sous un même chapitre nous avons réuni la question des loisirs, de l'isolement, des lieux de rencontre pour personnes âgées. Ont également été

soulevés les problèmes de l'alimentation des personnes âgées, du recrutement et de la formation du personnel travaillant en institution et hors institution, c'est-à-dire du personnel soignant et aides familiales. Enfin, nous avons parlé d'un manque de disponibilité du corps médical, mais cela n'est pas propre au secteur du troisième âge.

La prévention est plus importante que l'intervention curative

Le recensement sommaire fait ressortir deux problèmes essentiellement individuels, contre sept problèmes fondamentalement collectifs. Les thèmes qui ont pu être abordés dans le chapitre « services collectifs » sont les suivants. Il est heureux de constater que le groupe ait commencé de parler de prévention plutôt que de curatif, c'est assez rare en service social et je crois que ça vaut la peine de le relever.

Préparation à la retraite

Nous avons en effet abordé le problème de la préparation à la retraite et au vieillissement. Description du problème : il se manifeste essentiellement dans nos grands villages ou en milieu industriel. Il touche essentiellement la classe ouvrière. Solution proposée : séminaires, cours en dehors de l'usine. Autre proposition : une ordonnance qui inciterait les employeurs à faire des cours ou des séminaires de préparation à la retraite dans le cadre de l'usine. Dans ces deux solutions préconisées, nous remarquons la difficulté d'atteindre les gens. En effet, ces deux solutions ont été projetées à Bienne et dans les deux cas il a été dif-

ficile d'obtenir une participation des gens. Alors nous nous posons la question suivante: «Y a-t-il un refus de vieillir ?». Autre question: «Faut-il en rester aux deux solutions palliatives ci-dessus, c'est-à-dire des séminaires à l'intérieur ou en dehors de l'entreprise ?» N'y a-t-il pas lieu, plus profondément, en tenant compte des impératifs économiques, de revoir la notion du travail dans notre société? Ce travail est-il devenu à ce point aliénant pour qu'il faille au moment de la retraite préparer les gens à la vie? Dans ce thème de la préparation au vieillissement, nous avons également fait allusion au problème du veuvage. En effet, très souvent lorsque l'un des conjoints décède, on observe une désorientation de l'autre conjoint. Là, sous forme de boutade, quelqu'un a fait allusion à la préparation au mariage.

Le logement

Deuxième thème abordé : le problème du logement des personnes âgées. Nous nous sommes essentiellement centrés sur le problème du logement en général. Nous avons mis de côté le problème des homes et des établissements spécialisés. Description du problème : il apparaît de nouveau essentiellement en milieu industrialisé. Exemple: l'employeur dédit le logement au moment de la retraite. Le « cinq-pièces » occupé jusqu'ici devient trop grand. Le « deux-

pièces » à trouver en remplacement est malheureusement souvent inexistant ou plus cher. Peu de logements sont adaptés aux besoins des personnes âgées, par exemple inadéquation du chauffage (aller chercher le charbon), pas d'ascenseur, etc. Et enfin, le problème général du prix des logements pour les personnes âgées qui mange une partie de la rente. Solution préconisée : construire des « cités-vieillesse » à prix modéré avec équipement médico-social là où les gens ont vécu ; si possible au centre de nos villages ou petites villes. Eviter la construction de trop grands ensembles, éviter de créer des quartiers pour personnes âgées, créer plutôt des quartiers mixtes. Autre solution : rendre les employeurs attentifs à ce problème de logement pour éventuellement construire à partir des fonds de caisse de retraite des logements pour les ouvriers à la retraite.

Enfin, nous avons effleuré le domaine de la coordination et de la planification, surtout dans le sens du prolongement du travail qui a été fait aujourd'hui. La coordination est souhaitée par le groupe au niveau du district, dans le sens de la création de services sociaux polyvalents incluant les besoins du troisième âge. Coordination ensuite des différentes institutions qui s'occupent du troisième âge, à savoir services d'aide familiale, paroisses, Pro Senectute, hôpitaux, homes, etc.

Groupe : Planification sociale dans le Jura

On a vraiment plaisir à voir que nos préoccupations se recoupent et que nous tombons d'accord sur pas mal de choses. En parlant de planification, nous nous sommes d'abord fixé un schéma de discussion, je vous le rappelle rapidement pour que vous puissiez vous y référer. Nous avons essayé de dégager les problèmes posés en envisageant la collaboration, la coordination, l'informa-

tion et la dotation en personnel de tel ou tel service. En seconde partie nous avons tenté de fixer un ordre d'urgence par rapport à ce qui avait été décidé dans les problèmes posés. Le troisième point concernait les moyens à mettre en place pour essayer de mettre les choses à exécution, en reprenant les thèmes de la collaboration, de l'information et de la dotation.

Problèmes posés : planification

Quand on parle de planification, on s'accroche immédiatement au principe sacrosaint de l'autonomie des communes. C'est ressorti à maintes reprises et je pense que le grand achoppement est là. On a essayé de comprendre un peu mieux cet achoppement. On constate que la méfiance que l'on rencontre en abordant les communes ressort surtout de leur manque de formation et de leur manque d'information quant à la compréhension de la loi sur l'assistance, qui finalement serait beaucoup plus propice à leurs intérêts qu'elle n'en a l'air au premier abord. Les gens qui sont appelés à discuter de ces problèmes sont en général des gens assez âgés qui n'ont pas encore très bien compris le sens de la nouvelle loi. Une autre chose nous semble importante, ce sont les besoins unanimement ressentis comme très forts mais mal exprimés, peu clarifiés, et surtout exprimés comme très différents d'un endroit à un autre. Par exemple, le problème de la planification dans les grandes villes est différent de celui rencontré dans les districts où il n'y a encore personne pour s'occuper du service social de base, qui, par exemple, ne possèdent pas de services sociaux communaux. On a pris le cas du district des Franches-Montagnes où les cas de base ne voient pas de prise en charge se faire de manière ordonnée parce que les gens appelés dans ce district sont surtout des travailleurs sociaux exerçant une action spécifique sans prise en charge globale.

Collaboration

Au niveau de la collaboration, on constate l'isolement d'une grande partie des travailleurs sociaux qui sont complètement dépassés et ne savent à qui transmettre des cas. On a cité l'exemple suivant : on sait qu'un service existe à Berne pour les personnes aveugles. Mais il faudrait aller à Berne. On ne connaît pas les méthodes de ce service

et finalement on y renonce par manque de temps ou pour d'autres raisons.

Information

Le manque d'information est assez général et on a constaté d'abord un manque d'information interservice. On sait que tel ou tel service existe mais on ne connaît pas ses méthodes, on ne connaît peut-être pas les gens et on a d'autres chats à fouetter que d'aller discuter. On manque d'un canal pour s'informer mutuellement. Au moment où l'on a mis sur pied des services sociaux dans les grandes villes, celles-ci ne se sont pas concertées et on a assisté à des conceptions parfois assez différentes, d'où la difficulté de coordonner l'action ou de se référer aux mêmes options fondamentales. On n'a presque pas d'informations sur les services qui font de l'aide sociale autre que les services sociaux, c'est-à-dire les aides familiales, les infirmières de santé publique ou les infirmières pures et simples. Peu d'information aussi sur les services privés qui se trouvent assez isolés. Il y a interpénétration des fonctions. On constate également un manque d'information des usagers des services sociaux, ce manque d'information est la résultante du précédent manque d'information entre les services et cela donne la situation folklorique du client, déjà signalée tout à l'heure, qui va frapper à toutes les portes, sachant que les travailleurs sociaux n'ont pas de relations entre eux et qu'ils ne peuvent pas nécessairement savoir qu'une aide a déjà été obtenue à tel ou tel endroit.

Dotation

Au niveau de la dotation en personnel des services, on a considéré que pour doter un service en personnel il fallait d'abord savoir clarifier les besoins réels, mettre en place une structure, puis seulement ensuite proposer des engagements. Or, les besoins n'étant pas suffisamment exprimés, et les possibilités n'étant pas clairement offertes à de nouveaux professionnels ceux-ci se détour-

ment du Jura. On a regretté que le canton mette à disposition des crédits importants aux écoles sociales ou d'aides familiales et que les personnes formées, au lieu de retourner dans le Jura, travaillent à proximité des lieux de formation. Il y a donc là une nécessité de clarifier nos besoins, de mettre sur pied des structures qui permettent de dire : nous avons besoin de tant et tant de personnes. Mais même lorsque ces structures sont mises en place, il semble que l'on ait tout de même pas suffisamment de personnel. Nous reviendrons tout à l'heure sur les moyens de résoudre le problème de la dotation, mais nous en sommes restés là en ce qui concerne les problèmes posés.

Ordre d'urgence

Nous avons établi un ordre d'urgence des solutions à apporter à ces différents problèmes. Il s'est avéré que l'information était vraiment à mettre en tête de tout. Nous sommes mal informés sur ce que les uns et les autres font. La collaboration, la coordination viennent immédiatement après comme conséquence de ce premier point. La dotation en personnel est en fait la conséquence des deux points précédents. Comme d'autres groupes l'ont déjà dit, on remarque la nécessité de redéfinir les objectifs des services qui sont déjà en place, mais en tenant compte des autres et d'un éventail beaucoup plus global, en refusant une spécialisation visant à isoler et à provoquer certains conflits qui ne sont vraiment pas de mise actuellement.

Moyens à mettre en œuvre

Dans la quatrième partie, nous avons parlé des moyens à mettre sur pied. Il faut voir d'abord comment on peut procéder à une certaine unification de la mise sur pied des services sociaux. Or, le leitmotiv de toute discussion, c'est la création nécessaire de services sociaux polyvalents de base, soit de district, soit régionaux, à voir. Dans certains districts, il s'agirait d'élargir les services localisés

au district. Par exemple, Porrentruy, qui possède un service social bien étayé pourrait faire éclater ce service vers un service social de district, tout simplement en augmentant le potentiel de ce même service. D'autres régions seraient plus disposées à agir de manière régionale, c'est-à-dire de district à district, éventuellement intercantonale (Franches-Montagnes). Nous avons là un problème qui est loin d'être résolu.

On a parlé notamment des services sociaux d'entreprise. Dans ce secteur, on constate un isolement des travailleurs sociaux. On s'est demandé s'il n'y avait pas lieu de créer des services sociaux interentreprises. Cependant, il s'agirait de ne pas penser que ces services sociaux interentreprises provoqueraient une démobilisation par rapport à la création de services sociaux polyvalents régionaux ou de district.

On a parlé des inspecteurs d'arrondissement. Leur compétence n'est peut-être pas à discuter ici, seulement vu la façon dont ils sont nommés, qui semble être assez politique, nous n'avons pas retenu leur action possible dans la mise en œuvre de moyens permettant une amélioration de la planification dans le Jura. Par contre, on a dit qu'il s'agirait de mettre sur pied de manière assez urgente, d'ailleurs le mandat en a été déjà donné à l'ADIJ, une réunion des fonctionnaires des œuvres sociales de district, éventuellement même de faire participer l'ADIJ aux fameuses assemblées de district qui ont lieu tous les deux ans pour mobiliser les délégués communaux et leur donner éventuellement un mémento des législations cantonales existantes dans le domaine de l'action sociale.

Information du public

On a parlé aussi de l'information qu'il serait utile de donner aux usagers des services sociaux et au public. On a regretté qu'au niveau du recrutement du personnel, on ne soit pas suffisamment

attentif à s'adjoindre les organisations professionnelles afin de sensibiliser les jeunes au travail social. Tout en sachant que l'on parle de saturation de l'emploi dans les grandes villes comme Genève ou Lausanne on doit reconnaître que notre Jura est encore très sous-équipé.

Groupe : Information

Nous avons nettement constaté le besoin d'une information meilleure — et nous insistons sur ce dernier qualificatif.

Premièrement, la population est mal informée sur ses droits (par exemple AVS, AI, prestations complémentaires, etc.). Deuxièmement, nous ne connaissons pas suffisamment le rôle et les fonctions des services existants, ainsi que leurs possibilités et l'aire géographique de leur intervention.

Mal informé

Nous sommes obligés d'admettre qu'une information se fait sur les services sociaux et sur les droits du citoyen. Cependant on reste mal informé parce qu'on ne reçoit pas l'information qui est transmise. L'information n'est pas reçue parce qu'elle est mal présentée (trop longue, trop compliquée). L'image dévalorisante de l'« assisté » se reporte sur le service social et crée un problème psychologique, ce qui supprime l'envie de s'informer et d'être informé.

Manque et pléthore

Il y a lieu de lutter à la fois contre la pléthore d'informations (longueur, diversité, complexité, simultanéité) et contre le manque d'informations adéquates (présentation, forme, fonction). Les prospectus sont souvent jetés à la corbeille et les journaux n'informent pas d'une façon agréée par les travailleurs sociaux.

Information entre services sociaux

Nous avons réfléchi à la transmission de l'information entre services sociaux :

La proposition de créer une bourse du travail social est intéressante.

Le leitmotiv reste la création de manière urgente de services sociaux polyvalents régionaux ou de district qui soient coordonnés éventuellement par le bureau que l'ADIJ a mis en place.

est-elle satisfaisante ou non ? Nous sommes arrivés à une conclusion un peu différente du groupe de « planification sociale », c'est-à-dire qu'en général — en tous cas entre services sociaux — la transmission de l'information est assez satisfaisante. S'il y a problème, c'est surtout au niveau des relations interpersonnelles, entre les personnes des différents services. Nous croyons que nous n'en sommes pas encore au stade de Genève où les services sociaux se font concurrence et où les clients pensent pouvoir profiter de quatre ou cinq services sans que l'un sache ce que l'autre fait.

Information et formation des autorités

Il y a par contre un net manque d'information entre les services sociaux et les autorités. On constate également un manque de formation des fonctionnaires communaux, surtout dans les petites communes. Ici, nous ne les critiquons pas car nous sommes conscients que matériellement ce n'est presque pas possible du fait du caractère nettement secondaire de leur fonction.

L'information faite par les services sociaux sur eux-mêmes n'est pas satisfaisante, mais cette lacune est due au manque de temps, ces services sont submergés. D'autre part, une certaine réserve naît du fait qu'on craint les conséquences de l'information qui aurait un caractère publicitaire renforçant la demande. Cependant une information plus précise sur le rôle des services sociaux serait la bienvenue.

Propositions

Dans les propositions d'amélioration nous avons pensé à une répétition constante et renouvelée d'informations courtes, par exemple à la manière du Centre social protestant ou de Pro Senectute Jura-Sud. De petites nouvelles qui apparaissent de temps en temps auraient davantage de chances d'être lues. Il y a deuxièmement une sensibilisation permanente de tous les corps constitués à faire : communes, autorités, corps enseignant. La coordination de la transmission de l'information est également nécessaire.

Questions et souhaits

Nous nous sommes posés certaines questions : comment préparer le public à recevoir l'information sociale ? Comment préparer ceux qui la diffusent ? Le Centre de perfectionnement du corps enseignant serait à disposition pour la réalisation de certains séminaires ou colloques sur les problèmes sociaux, en particulier celui de l'information.

Il s'agirait aussi de rechercher la bonne forme et la bonne présentation de l'information. Une façon d'informer pluraliste dans une région ne peut-elle pas être une solution à la pléthore d'informations ? C'est-à-dire, dans une région ou un district, les différents services qui couvrent cette région, pourraient faire une conférence régionale pour informer et compléter leurs assemblées générales. Assemblées générales où seulement une partie des gens concernés, surtout parmi les autorités, participe. Une infor-

mation générale groupant plusieurs centres d'intérêt et économisant le temps disponible des intéressés aurait peut-être plus d'échos.

Il est aussi souhaité un échange des rapports d'activité annuels et autres entre les services sociaux dans un but de coordination. Il s'agirait aussi de planifier la diffusion de l'information dans le temps de façon à ce qu'on échelonne cette information sur toute l'année.

Contacts avec les journalistes

Il y aurait en tous cas une chose à faire pour améliorer l'information, c'est intensifier le contact avec les journalistes : d'une part pour améliorer la forme (ils pourraient nous dire comment faire pour que ça passe) et d'autre part pour que le contenu de cette information soit conforme aux volontés des services et des travailleurs sociaux. Une tâche pour le centre de documentation et d'information de la commission sociale serait de coordonner cette information dans le temps et dans l'espace en détectant les manques et en suggérant les remèdes. Il devrait s'assurer que l'information et la formation des autorités soient faites. Il pourrait également produire une partie de cette information en créant des fiches d'information classées sous différentes rubriques qui seraient à la disposition des autorités et des fonctionnaires communaux, mais là, il s'agirait peut-être de créer un groupe de travail de plus au sein de la commission sociale. C'est-à-dire un groupe qui s'occuperait spécialement du problème de l'information.

CONCLUSION : Clôture de la conférence par M. Rais, président de de commission sociale de l'ADIJ

Naturellement, il n'est ni dans mes cordes, ni dans le temps qui nous reste à disposition, de faire la synthèse des synthèses. Nous constatons néanmoins, Mesdames et Messieurs,

- l'importance des problèmes soulevés;
- le réalisme des solutions proposées;

— l'évidence aussi que la concertation entre les travailleurs sociaux est indispensable à l'évolution de la situation.

La continuation de l'étude des problèmes entrant dans les mandats de la

commission sociale de l'ADIJ devrait permettre de percevoir l'ensemble des problèmes qui se posent par ordre d'urgence et émanant particulièrement de conférences telles que celle-ci.

La commission sociale de l'ADIJ prend acte des travaux des groupes, elle ana-

lysera la situation, diffusera un rapport auprès de tous les participants à cette journée, ainsi qu'auprès des organismes et personnes intéressées. Elle orientera, enfin, son programme d'activité en fonction des besoins réels dont une partie a été énoncée aujourd'hui.

ORGANISER SA VIE

Le temps qui nous manque

Problème quantitatif ou qualitatif ?

par Robert Schnyder de Wartensee

Introduction

Lorsqu'un individu dont le revenu se situe nettement au-dessus du minimum vital se plaint d'avoir de la peine à nouer les deux bouts, il ne viendra à personne l'idée d'en accuser « le manque d'argent ». On constatera, au contraire, qu'il ne sait pas tirer parti de la somme dont il dispose, qu'il se laisse aller à faire des dépenses inutiles, et on lui suggérera de fixer des priorités, d'établir un budget et de s'y tenir.

Notre réflexion sera analogue face à un ami qui, à chaque sortie, se lamente de ne pouvoir se payer, comme les autres, les plaisirs du jour : on le laisse vite tomber, n'admettant pas le prétexte promptement invoqué du manque d'argent de la part d'un homme qui n'est pas dans la misère. Par contre, celui qui, malgré une situation matérielle plutôt serrée, reste joyeux et garde sa sérénité, sera toujours le bienvenu. Et nous connaissons aussi la considération dont jouit une maîtresse de maison au budget restreint, qui est toujours correctement habillée et qui nous reçoit à une table où l'imagination et l'art culinaire remplacent agréablement les plats de luxe.

Il est frappant de constater qu'en ce qui

concerne le temps, notre comportement est tout différent : se plaindre de ne pas avoir le temps est monnaie courante, et l'on va même plus loin : la considération dont un homme jouit dans son entourage est proportionnellement inverse au temps dont il dispose, tant il est admis qu'un homme sollicité de toute part est un homme important.

Nous sommes bien loin de la constatation de Lyautey : « Un chef a toujours le temps ! »

La comparaison de ces deux situations : du manque d'argent et du manque de temps, nous permettra peut-être de mieux prendre conscience que nous ne nous trouvons pas avant tout face à un problème quantitatif : ce n'est pas le temps qui nous manque, **c'est plutôt nous qui ne savons pas suffisamment en tirer parti** ; à partir du moment où nous avons accepté cette déficience, nous pourrions, si nous y mettons suffisamment de ténacité, combler cette lacune — au moins dans une certaine mesure.

Pour parer au manque de temps passons donc en revue : les faits, les causes et les remèdes.